

# Détruire une arme dans le Livre de Police Numérique (LPN)

Date création : 17/03/2022

Entité: Service central des armes et explosifs, service numérique, bureau expertise et numérique

Système d'information : SIA professionnel: Livre de police numérique professionnel (LPN)

Objectifs du Livre de Police Numérique : Le livre de police numérique (LPN) sert à la traçabilité des transactions portant sur les armes assemblées. Il se substitue au « registre spécial » depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

## **Méthodologie pour réaliser l'action demandée : Détruire une arme dans le LPN**

*Action à réaliser par l'armurier*

La destruction des armes par l'armurier est une opération soumise à constatation par la police ou la gendarmerie nationale. Les armuriers doivent apporter et faire constater les armes détruites aux forces de l'ordre.

Les armuriers sont autorisés par l'arrêté du 15 novembre 2000 à procéder aux opérations de destruction d'armes des catégories A, B et C (selon l'autorisation de commerce en possession).

Pour rappel, la destruction d'une arme consiste en la réduction à l'état de ferraille (par tronçonnage, oxycoupage, pressage...) de la totalité de ses éléments classés (canon, chambre, mécanisme de fermeture, barillet) et non classés (notamment les pièces des mécanismes de visée, de percussion, de détente, d'éjection, de fixation d'accessoires, chargeurs...). L'armurier doit préserver le numéro de fabrication.

Initialement, les destructions étaient constatées directement dans le livre de police version papier par les forces de l'ordre via l'apposition de leur signature. Depuis le déploiement du livre de police numérique, le fonctionnement initial a été adapté. À terme, les forces de police pourront certifier la destruction de l'arme sur le livre de police numérique.

A titre transitoire, les armuriers doivent appliquer le processus suivant :

1 – L'armurier doit intégrer l'arme à détruire dans le LPN avec le statut « en stock » ;

Mon livre de police

Mes armes ou Mes éléments d'armes

Ajouter/Transférer/Réceptionner des armes

Exporter l'affichage Exporter le LPN Réinitialiser 1 arme sélectionnée / 13 armes

	Numéro de série	Type	Classement	Marque	Modèle	Calibre Canon 1	Calibre Canon 2	Numéro d'encodage	Statut
<input checked="" type="checkbox"/>	TEST	CARABINE	C 1° G	ANSCHUTZ	1742	222 REM	-	AA234-C22-TEST	En stock

2 - Détruire physiquement l'arme ;

3 - Sur le LPN, sélectionner l'arme détruite puis la case « détruire » ;

<input checked="" type="checkbox"/>	TEST	CARABINE	C 1° G	ANSCHUTZ	1742	222 REM	-	AA234-C22-TEST	En stock	▼
<input type="checkbox"/>	ALIZEE	CARABINE	C 1° G	ANSCHUTZ	1742	222 REM	-	AA234-C22-ALIZEE	En stock	▼
<input type="checkbox"/>	TEST	CARABINE	C 1° G	ANSCHUTZ	1390	CALIBRE 410/76 (3") (12MM)	-	AA145-C22-TEST	En stock	▼
<input type="checkbox"/>	TEST ARME STOCK	CARABINE	C 1° G	ANSCHUTZ	1742	222 REM	-	AA234-C22-TEST ARME STOCK	En stock	▼
<input type="checkbox"/>	900	PISTOLET	B 1°	MAC (METRO ARMS CORP)	RAPIDO	9 X 19 (9MM LUGER)	-	BF900-C22-900	En stock	▼
<input type="checkbox"/>	ZZE	CARABINE	B 2° e)	ANDERSON MANUFACTURING	AM-10	308 WIN	-	AA123-C22-ZZE	En stock	▼
<input type="checkbox"/>	TEST DU 030222	CARABINE	B 2° e)	ANDERSON MANUFACTURING	AM-10	308 WIN	-	AA123-C22-TEST DU 030222	En stock	▼
<input type="checkbox"/>	CARCASSE 120122_01	CARABINE	B 2° e)	ANDERSON	AM-10	308 WIN	-	AA123-C22-	En stock	▼

Déclarer perdue / volée **Détruire** Modifier / réparer Transférer

4 - Renseigner le formulaire avec date et lieu de destruction

Déclarer une destruction d'arme(s)

1 10

Type	Classement	Marque	Modèle	Calibre	N° encodage	Statut	Action
CARABINE		ANSCHUTZ	1742	222 REM	AA234-C22-TEST	En stock	

Arme(s) Détruite(s) Le  Lieu de destruction

Je soussigné DURANDAS AMANDAS, responsable de l'entreprise ARMURERIE COUTELLERIE DE BRETAGNE, certifie sur l'honneur, la destruction de(s) arme(s).

Valider la destruction

5 - Cocher la case de certification sur l'honneur

Arme(s) Détruite(s) Le  Lieu de destruction

Je soussigné DURANDAS AMANDAS, responsable de l'entreprise ARMURERIE COUTELLERIE DE BRETAGNE, certifie sur l'honneur, la destruction de(s) arme(s).

Valider la destruction

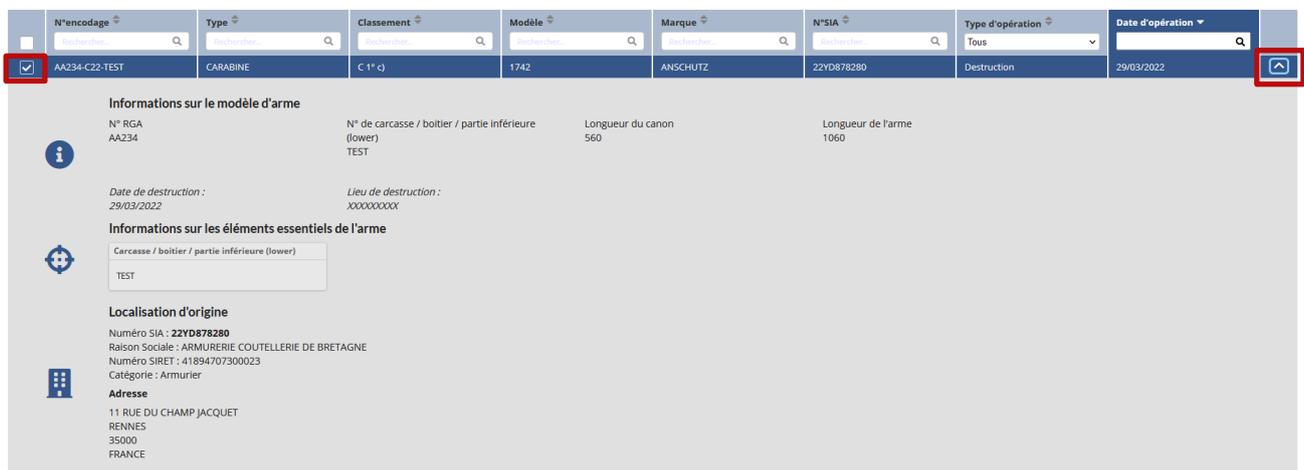
6 – Valider

Suite à cette procédure, l'arme est extraite du stock et passe dans l'historique globale du LPN :



7 - Conserver l'arme détruite jusqu'à constatation par les forces de sécurité intérieure ;

8 - Faire une copie d'écran de la fiche arme et l'imprimer en 2 exemplaires (la fiche arme est disponible via l'onglet « historique » : sélection de l'arme inscrite détruite, appuyez sur la flèche latérale pour dérouler la fiche, copie écran de l'ensemble de la page avec la mention « destruction » visible) ;



9 - Faire constater la destruction par les services de police et de gendarmerie nationales, qui apposeront signature et tampon encreur du service ou de l'unité sur les deux exemplaires. L'armurier conservera un exemplaire, le second sera remis aux forces de l'ordre.

10 - A l'issue de ces opérations, les morceaux de l'arme détruite pourront partir à la ferraille.

Lorsqu'un armurier procède à la destruction d'une arme, cette destruction est historisée dans son LPN en tant que détruite. Une trace fonctionnelle sera donc visible par les pôles armes des préfetures.

## Historique des sorties

Exporter l'affichage  Exporter l'historique  Réinitialiser  0 historique sélectionné / 214 historiques

H 1 2 3 4 5 ▶ N 10 ▼

	N°encodage	Type	Classement	Modèle	Marque	N°SIA	Type d'opération	Date d'opération
<input type="checkbox"/>	AA234-C22-TEST	CARABINE	C 1° c)	1742	ANSCHUTZ	22YD878280	Destruction	29/03/2022